



Destruction d'un nid de frelons asiatiques Aide financière 2025

Identité du demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : ☎ ☎
.....

Courriel : @

Numéro de SIRET pour les sociétés :

Justifications à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

Propriétaire :

- ↳ Copie du dernier avis de taxe foncière
- ↳ Copie de la facture acquittée avec la mention frelons asiatiques, établie au nom du demandeur
- ↳ Un relevé d'identité bancaire ou postal

Locataire :

- ↳ Copie du dernier avis de taxe d'habitation
- ↳ Un accord écrit du propriétaire
- ↳ Copie de la facture acquittée avec la mention frelons asiatiques, établie au nom du demandeur
- ↳ Un relevé d'identité bancaire ou postal

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document. Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait àle.....

Signature

A retourner au plus tard, le 30 novembre 2025

Mairie d'Erdeven - Place de la Mairie
56410 ERDEVEN - Tel : 02.97.55.64.62
Courriel : mairieaccueil@erdeven.fr



Destruction d'un nid de frelons asiatiques Aide financière 2025

RÈGLEMENT

Les bénéficiaires

Toute personne physique ou morale domiciliée sur la commune d'Erdeven dans la limite d'une intervention d'un professionnel par foyer et par an.

Mode d'intervention :

Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée entre le 1^{er} mai et le 30 novembre de l'année civile. Se référer aux conditions d'interventions de la charte des bonnes pratiques pour le choix du prestataire.

L'aide financière :

La subvention est plafonnée à 100 € TTC, limitée à une seule aide annuelle par lieu d'intervention. Elle ne pourra pas excéder plus de 50 % de la facture acquittée de l'entreprise.

Les documents à produire :

La liste des pièces obligatoires figure sur la fiche de demande de subvention.